

50^e Session de l'APF Paris (France) – Rapport de mission

- **Objectif(s)** : Assumer ses fonctions et mandats au sein de l'APF
- **Lien avec les compétences de la Communauté française** : *la Francophonie / diplomatie parlementaire*
- **Date(s)** : 9 au 13 juillet 2025
- **Composition de la délégation** :

Parlementaire(s) :

1. M. Benoît DISPA, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (LES ENGAGÉS)
2. M. Jean-Paul WAHL, député-sénateur, vice-président international (MR)
3. Mme Anne LAMBELIN, députée-sénatrice, Déléguée régionale Europe (PS)
4. M. Armelle Gysen, députée, Présidente de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, en remplacement de M. Pascal BAURAIN, député, membre de la Commission de coopération et de développement (LES ENGAGÉS)
5. M. Philippe COURARD, député, vice-président de la commission Education, Communication et Culture de l'APF (PS)
6. M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, député-sénateur, rapporteur de la Commission politique (MR)
7. Mme Nadia EL YOUSFI, députée-sénatrice et rapporteure à la commission des affaires parlementaires (PS)
8. Mme Viviane TEITELBAUM, sénatrice, Présidente du Réseau des femmes parlementaires (MR)
9. M. Loris RESINELLI, député, rapporteur au Réseau des jeunes parlementaires (LES ENGAGÉS)

Autre(s) : 4 agents

- **Coût** :

Transport	3 198 euros
Hébergement (et frais sur place)	14 172 euros
Total :	17 370 euros

➤ **Mode de transport** : *Train*

➤ **Compensation carbone¹** : 56 kg CO_{2e}

➤ **Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel** : oui

⇒ **Autorité(s) politique(s)** : oui

Date(s) : *le 9 juillet 2025*

Descriptif : *le Président Benoit DISPA a rencontré, en compagnie des 26 autres présidents de parlement, le Président de la République française, SEM. Emmanuel Macron à l'Élysée.*

⇒ **Autorité(s) diplomatique(s)/consulaire(s)/Wallonie-Bruxelles** : oui

Date(s) : *le 10 juillet 2025*

Descriptif : *A l'invitation de l'Ambassadeur de Belgique, la délégation parlementaire a été invitée à la résidence pour un dîner de travail afin de préparer les travaux de la 50^e session.*

⇒ **Autorité(s) culturelle(s)/association(s)/autre** : oui (uniquement pour les membres du Bureau)

Date(s) : *le 9 juillet 2025*

Descriptif : *à l'invitation du Président du Sénat, M. Gérard Larcher, et de la Présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yaël Braun-Pivet, les membres du Bureau de l'APF et les Présidents de Parlements présents ont été invités à une cérémonie à l'Institut de France, en présence de Xavier Darcos, Chancelier de l'Institut de France et d'Amin Maalouf, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.*

¹ <https://www.greentripper.org/fr> plateforme belge qui permet de calculer l'empreinte écologique de ses voyages

Rapport de Mission de Mesdames Gysen et Lambelin

Ce rapport de mission reprend l'ensemble des réunions qui ont été menées dans le cadre de la 50^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui s'est tenue à Paris, du 9 au 13 juillet 2025.

Nous vous proposons donc la présentation comme suit :

- ❖ Réunion du Bureau de l'APF, le 9 juillet ;
- ❖ Réunions des réseaux des femmes et des jeunes parlementaires, le 10 juillet ;
- ❖ Réunions des quatre commissions permanentes, le 11 juillet ;
- ❖ Assemblée plénière, les 12 et 13 juillet.

Bureau de l'APF

La réunion du Bureau de l'Assemblée parlementaire a eu lieu le 9 juillet 2025 au Sénat de la République française, en présence du président Gérard Larcher pour l'ouverture solennelle.

Le président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Hilarion Etong (Cameroun), a informé les membres du Bureau de la validation, par la commission politique, de plusieurs dossiers d'adhésion. Ceux-ci ont été soumis à l'adoption de l'Assemblée plénière le samedi 12 juillet, portant le nombre de sections membres de 95 à 99. Il s'agit des demandes d'adhésion suivantes :

- Le Parlement du Ghana, en tant que membre de plein droit ;
- Le Parlement de la Sarre, en tant que membre de plein droit ;
- Le Parlement de Sao Tomé-et-Principe, en tant que membre de plein droit ;
- L'Assemblée parlementaire de la Commission de l'Océan Indien, en tant qu'observateur.

La déléguée régionale Europe s'est félicitée de l'intégration du Parlement de la Sarre à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, et par extension, à la région Europe de l'APF. Cette adhésion fait suite à la mission diplomatique de l'APF à laquelle Mme Lambelin a participé, aux côtés de M. Mars Di Bartolomeo, député luxembourgeois. Elle témoigne par ailleurs d'un réel engagement de cette région en faveur de la langue française.

Il a été communiqué aux membres du Bureau les changements suivants au sein de cette instance :

Décision : le Bureau a été informé des changements de sa composition, avec, d'une part, la nomination de Mme Dieynaba Diop, Députée française et Présidente déléguée de la section française, et Mme Marie-France Lalonde, Présidente déléguée de la section canadienne, comme Vice-présidentes, et, d'autre part, la désignation de Mme Amélia Lakrafi, Députée française, en qualité de Déléguée générale, M. André Reichardt, sénateur français, comme Président de la Commission politique, M. Siegfried David Etamé Massoma, sénateur camerounais, au poste de Délégué régional Afrique, et M. Ryan Robicheau, Député de la Nouvelle-Ecosse, en tant que membre, ainsi que M. Michel Wolter, de la section luxembourgeoise, futur Trésorier à l'issue de la 50^e Session.

La présentation du rapport d'activité de la Déléguée générale, Mme Amélia Lakrafi, a permis d'informer les membres du Bureau que l'APF a reçu une lettre des autorités maliennes demandant le retrait de la section malienne — suspendue depuis le coup d'État — de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Contrairement à l'OIF, dont les statuts prévoient la possibilité pour un membre de se retirer de l'organisation, la Déléguée générale a rappelé que l'APF ne dispose pas d'un tel mécanisme.

À la suite d'une discussion avec les membres présents, il a été proposé de tenter de maintenir un contact avec le Conseil national de transition (CNT) du Mali, d'autant plus que les autorités de ce Conseil transitoire ont épuré leur dette envers l'APF en réglant les arriérés de cotisation.

Mme Viviane Teitelbaum a regretté que les missions diplomatiques ne placent pas, ou peu, la question de l'égalité femmes-hommes (EFH) au cœur des priorités lors des discussions. Si l'effort d'inclure des femmes parlementaires dans ces missions est louable, il ne répond en rien au souhait de développer une diplomatie véritablement féministe.

Pour rappel, une diplomatie féministe est une approche qui vise à promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes dans la conception et la mise en œuvre des politiques étrangères. Elle repose sur le principe que l'inclusion des femmes à tous les niveaux de décision, la lutte contre les discriminations systémiques et la prise en compte des enjeux de genre permettent une diplomatie plus juste, durable et efficace.

Enfin, Mme Amélia Lakrafi a informé les membres d'une initiative de la section française visant à créer un réseau d'associations citoyennes francophones afin de rapprocher les citoyens de l'APF. Elle ne manquera pas de partager les avancées de cette initiative et invite les sections à se pencher sur cette question.

Décisions : le Bureau a pris acte de la réception d'un courrier du Président du Conseil national de transition du Mali demandant son retrait de l'APF et chargé le Président et la Déléguée générale de communiquer avec ladite section afin de rendre compte à la prochaine réunion.

Décision : le Bureau a donné quitus à la Déléguée générale après avoir entendu le rapport d'activité du premier semestre 2025 ;

Lors de la Session, le Bureau examine les comptes de l'exercice précédent et procède à l'actualisation du budget approuvé lors du Bureau qui s'était tenu à Can Tho, au Vietnam, en janvier dernier.

Le premier rapport analysait les comptes de l'année 2024.

On notera au titre des recettes pour ordre en 2024 :

- une contribution pour les locaux du siège de l'APF par la section française ;
- le financement d'un emploi à l'APF par l'Assemblée nationale pour un poste de communication ;
- un financement pour un poste d'informaticien à l'APF par le Sénat français ;
- la subvention de l'OIF à hauteur de 620.000 euros pour 2024 ;
- une contribution de WBI pour financer une formation ;
- un financement de l'Agence française de développement pour des thématiques transversales aux deux institutions ;
- un financement des Affaires mondiales Canada.

Le deuxième document concerne l'actualisation budgétaire. Elle permet d'effectuer un rééquilibrage des activités de l'APF, notamment pour remplacer/modifier/créer de nouvelles missions/réunions et répondre à l'actualité. Il permet de revoir à la hausse ou à la baisse certaines actions selon les crédits disponibles.

Dans le cas présent, l'actualisation budgétaire préconise la prudence en raison des ressources en baisse du MEAE. Au moment de la rédaction de ce rapport, nous n'avons toujours pas d'information sur le montant.

Par mesure de précaution, le Trésorier a préconisé l'annulation d'une série de missions prévues au budget initial, de la participation à des réunions internationales et de la réalisation de missions diplomatiques par ailleurs.

Décisions : le Bureau a approuvé le rapport financier sur les comptes 2024 et donné quitus au Trésorier pour sa gestion; pris acte de la certification des comptes annuels 2024 par le commissaire aux comptes ; adopté l'actualisation de la programmation budgétaire pour 2025 ; ajusté le budget des réunions statutaires ; diminué le budget des réunions internationales ainsi que celui des missions de diplomatie parlementaire ; et pris acte de l'annonce du Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo de l'octroi d'une subvention destinée aux missions de bons offices au Sahel.

Le point 6 de l'ordre du jour portait sur l'examen des situations politiques, dont une partie des débats avait déjà été abordée lors de la présentation du rapport d'activités par le Président de la Commission politique.

M. André Reichardt a présenté le rapport relatif aux situations politiques, organisé en plusieurs catégories. La première concernait les sections suspendues, à savoir : la Syrie, Haïti, le Niger, le Burkina Faso et le Mali. Il a ensuite abordé la situation des sections en transition, notamment le Gabon, la Guinée et le Tchad. Enfin, il s'est arrêté sur la situation politique et sécuritaire en République démocratique du Congo (RDC) et au Rwanda. Pour l'Europe, M. Reichardt a fait un focus sur la situation en Ukraine conformément aux préoccupations de la Régionale Europe sur la guerre qui est toujours en cours dans ce pays.

M. Vital Kamerhe a salué la mission diplomatique de l'APF au Rwanda et en RDC. Toutefois, il a exprimé une critique quant à la composition de la délégation, en raison de l'annulation, à la dernière minute, de la participation de quatre présidents d'assemblée initialement prévus. Il a rappelé qu'une mission de haut niveau se doit d'être composée de personnalités de premier plan.

À l'issue d'une discussion approfondie, il a été proposé de mettre en place un rapporteur chargé de suivre la situation sécuritaire dans la région des Grands Lacs. Ce rapporteur rendrait compte de manière continue de l'évolution des négociations entre les différentes parties. La possibilité de créer une commission mixte a également été évoquée.

Décision : le Bureau a pris acte du rapport sur l'examen des situations politiques dans l'espace francophone.

Sur proposition du président de la Commission des affaires parlementaires, il a été fait état de changements concernant les actions de coopération parlementaire, dont la grande majorité est prévue pour le second semestre.

Le séminaire parlementaire sur les questions d'égalité femmes-hommes, initialement prévu au Liban dans le cadre du fonds collaboratif avec l'OIF, a été reporté à deux reprises en raison de la situation sécuritaire. Il est proposé, en conséquence, de libérer les crédits alloués à cette activité afin qu'une autre section puisse bénéficier de cette formation.

Un large échange de vues a ensuite porté sur l'évaluation des séminaires.

Décision : le Bureau a pris acte de l'exécution à mi-parcours du programme annuel des actions de coopération parlementaire pour 2025 ainsi que des mesures d'actualisation pour le second semestre et souhaité un renforcement des mesures d'évaluation des activités de coopération.

Les membres du Bureau ont assisté à la présentation du corpus législatif sur les lanceurs d'alerte par M. Poirier, de la Chaire en études parlementaires de l'Université du Luxembourg. Ce corpus a été traité par la Commission des affaires parlementaires de l'APF dont Mme Nadia El Yousfi (rapporteuse) assure le rôle d'intermédiaire avec le partenaire externe.

Le document de 132 pages reprend les pratiques dans les sections européennes et africaines de l'APF et fait une brève analyse des différentes législations.

Décision : le Bureau a adopté le corpus législatif sur la protection des lanceurs d'alerte, sous réserve de sa finalisation ; et rappelé le rôle des commissions et des réseaux dans l'élaboration des corpus législatifs, qui les examinent avant leur adoption par le Bureau.

Les présidents des commissions et des réseaux ont présenté les travaux en cours dans leur instance respective. Les délégués régionaux ont fait de même.

Mme Anne Lambelin, Déléguée régionale Europe, a informé les membres du Bureau de la refonte du site internet de la Région Europe. Ce nouveau site, doté d'une interface moderne et conviviale, est désormais disponible en 17 langues étrangères. Cette refonte a été rendue possible grâce à l'engagement du Secrétariat de la Région Europe, sans aucune dépense financière.

Concernant les réunions statutaires, la dernière Conférence des présidents de la Région Europe, qui s'est tenue à Jersey, a validé la thématique de la prochaine Assemblée régionale Europe, laquelle se tiendra en Principauté d'Andorre du 20 au 22 octobre prochains.

Cette 37^e Assemblée régionale portera sur le développement économique et commercial en Europe et sera structurée en trois temps :

1. Le premier temps abordera la crise géopolitique et commerciale actuelle, ainsi que les réponses des économies européennes face à ces défis.
2. Le deuxième explorera l'impact de l'intelligence artificielle en faveur d'une croissance inclusive et diversifiée.
3. Le troisième s'intéressera au rôle de la jeunesse comme catalyseur de l'innovation.

Toujours à Jersey, et conformément au nouveau règlement régional, Mme Lambelin a rappelé qu'un financement de 5 000 euros a été octroyé à la Catalogne et à la Macédoine du Nord pour permettre l'organisation de cours de français destinés aux secrétariats administratifs. Cette initiative s'inscrit pleinement dans le cadre stratégique de l'APF visant à promouvoir la langue française.

Outre la mission diplomatique en Sarre, qui a conduit à une demande d'adhésion, Mme Lambelin a brièvement évoqué la mission en Irlande, actuellement en cours.

Concernant les perspectives, elle a informé les membres du Bureau que la section polonaise a proposé d'accueillir la Conférence des présidents en 2026. Cette proposition est jugée particulièrement significative, la région étant devenue un enjeu géostratégique majeur en Europe. Elle a également mentionné les démarches en cours pour l'organisation de la 38^e Assemblée régionale Europe, qui se déroulera au Parlement européen à Bruxelles. Cette réunion sera coorganisée par la Section Belgique, en partenariat avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Pierre-André Comte, président de la section du Jura, a proposé que la Région Europe reprenne contact avec les autorités italiennes afin de poursuivre la mission lancée en 2022 en vue d'une future adhésion du Parlement italien à l'APF. Selon l'Observatoire des langues de la Francophonie, environ 12 millions d'Italiens parleraient la langue française.

En fin de réunion, la Déléguée régionale de l'APF, Mme Amélia Lakrafi, a exprimé son souhait de faire reconnaître l'APF comme **organisation parlementaire internationale auprès de l'ONU**. Elle a confirmé bénéficier du soutien de l'OIF dans cette démarche. Elle a également annoncé que le prochain Bureau de l'APF se tiendra en Région Europe, à Podgorica (Monténégro), les 30 et 31 janvier 2026.

Décisions : le Bureau a confirmé la tenue de la prochaine réunion à Podgorica en Monténégro, les 30 et 31 janvier 2026 ; décidé de relancer les démarches pour faire reconnaître l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) comme organisation parlementaire internationale à statut officiel auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Réunion du Réseau des jeunes parlementaires de l'APF

Le Réseau des jeunes parlementaires de l'APF s'est réuni le jeudi 9 juillet 2025. **M. Loris Resinelli**, rapporteur du Réseau, y représentait la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles.

Après l'adoption de l'ordre du jour et du relevé de décisions de la réunion précédente, un tour de table a permis aux sections de présenter les dispositifs nationaux favorisant l'engagement politique ou l'élection des jeunes. **M. Resinelli** a exposé les initiatives francophones en la matière, telles que le Forum des jeunes, les parlements des enfants et de la jeunesse, ou encore les visites pédagogiques organisées par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a également évoqué trois mesures législatives récentes prises en faveur de la jeunesse : l'ajout de 5000 places en crèche, la réforme des droits d'enregistrement entrée en vigueur au 1er janvier 2025, et un financement d'un million d'euros pour lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel dans l'enseignement supérieur.

Les membres ont ensuite échangé sur les obstacles à la conciliation entre vie politique et vie familiale, dans le cadre du rapport en cours sur l'accès à la parentalité. Plusieurs solutions ont été évoquées, telles que les congés parentaux, les aménagements matériels dans les enceintes parlementaires, ou encore l'application développée par la Chambre des communes du Canada permettant de voter à distance.

Un point a également été consacré à l'avancement du rapport sur la mobilité, l'employabilité, l'entrepreneuriat et le repreneuriat, thème d'une grande importance pour le Réseau des jeunes.

Deux auditions furent menées :

- Mme Bénédicte Decaux de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) sur le Programme international de mobilité et d'employabilité francophone (PIMEF), favorisant les échanges Nord-Sud et Sud-Sud.
- Mme Fatima Aouidat, Cheffe par intérim de l'Unité jeunesse et Société civile à l'OIF.

A la suite de la présentation par la rapporteure Amérique du plan de son futur rapport sur l'apprentissage du français en contexte minoritaire, **M. Resinelli** a présenté son plan de rapport sur la reconnaissance des diplômes et qualifications, un thème qui lui tient particulièrement à cœur et qui est pertinent pour de nombreuses sections.

Lors de la discussion sur l'usage des réseaux sociaux par les jeunes, leur potentielle restriction ou interdiction, **M. Resinelli** a fait part des discussions et réflexions en cours en Belgique, en mettant l'accent sur le fait que la Belgique souhaitait en premier lieu une solution au niveau européen plutôt que national.

Le représentant de la République du Congo a brièvement présenté sa proposition de loi introduite au niveau national, qui émet des règles pour l'entrée de médicaments dans le pays, ainsi que pour leur stockage et distribution.

En vue de son incapacité à l'effectuer elle-même, la Présidente du Réseau a confié à **M. Loris Resinelli** l'importante mission de représenter le Réseau des jeunes parlementaires de l'APF à la onzième conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'Union interparlementaire (UIP) à Lima (Pérou) du 11 au 13 septembre 2025.

Réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'APF

Le Réseau des femmes parlementaires s'est réuni le jeudi 10 juillet, sous la présidence de **Mme Viviane Teitelbaum**.

Dans son discours d'ouverture, **Mme Teitelbaum** a rappelé l'engagement du Réseau à faire progresser les droits des femmes au sein de l'APF ainsi que dans chacun des parlements membres, et a salué l'importance de cette rencontre comme opportunité de partage de bonnes pratiques et de renforcement du rôle des femmes dans la vie parlementaire.

La résolution faisant suite au rapport sur la protection des femmes et des filles dans les conflits armés a été adoptée, tout comme celle relative aux droits patrimoniaux des femmes, appelant à l'élimination des inégalités de genre en matière d'accumulation du patrimoine. **Mme Teitelbaum** a ensuite développé un projet de résolution sur l'apartheid fondé sur le sexe ou le genre, qui a été adopté par le Réseau. Pour accompagner cette présentation, Mme Isabelle Rome, ambassadrice pour les droits de l'Homme en France, a été entendue sur les fondements juridiques et politiques du concept d'apartheid de genre.

La rapporteure Afrique a exposé les lignes directrices de son prochain rapport sur le leadership des femmes en politique et la parité 50/50.

D'autres moments forts de la réunion ont inclus :

- Une discussion autour d'une communication relative à la ménopause.
- Une présentation par la section hôte du fonctionnement des deux délégations aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes des deux chambres du Parlement français.
- Un échange sur les engagements internationaux en matière d'égalité des genres et de droits des femmes.
- La présentation du Réseau francophone pour l'égalité et les droits des femmes par sa Secrétaire générale.
- Un exposé par la cheffe de l'Unité égalité femmes-hommes de l'OIF des actions menées en matière d'autonomisation des femmes et de promotion de leurs droits

Un tour de table a finalement eu lieu, lors duquel les sections ont partagé leurs expériences concernant les législations nationales en faveur des femmes.

La prochaine séance aura lieu en avril 2026 à l'invitation de la section ivoirienne.

Commission politique

La Commission politique a procédé à la présentation de son rapport concernant les situations politiques dans l'espace francophone. De celui-ci, nous retiendrons les suspensions de la Syrie, du Mali, du Burkina Faso, de Haïti et du Niger ainsi que les situations de transition du Gabon, du Tchad et de la Guinée ou encore la mise sous alerte de la République centrafricaine. Soulignons également le courrier adressé par le Mali visant à se retirer de l'APF. En réponse à celui-ci la commission a décidé de poursuivre le dialogue avec les autorités maliennes qui en outre ont versé une contribution volontaire.

Mais l'attention du lecteur de ce rapport de mission doit particulièrement être attirée sur les échanges relatifs aux relations diplomatiques entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. En effet, suite à la mission diplomatique effectuée en mai 2025 en ces deux Etats par une délégation parlementaire de haut niveau, et tenant compte de la volonté de soutenir l'accord de paix signé à Washington le 27 juin 2025 la commission a tenu à soumettre à adoption de l'assemblée générale une résolution d'une portée exceptionnelle sur la situation des Grands Lacs, en particulier dans l'est de la RDC.

Véritable appel à la paix, cette résolution émanant du travail en commission politique, marque un tournant dans l'engagement de la Francophonie parlementaire en faveur de la justice, de la solidarité et de la paix dans cette région meurtrie et réaffirme la nécessité d'assurer la participation pleine, effective et inclusive des femmes et des jeunes à l'ensemble du processus de réconciliation.

Adoptée le 12 juillet en assemblée plénière, cette résolution qui condamne sans équivoque les incursions militaires et le soutien aux groupes armés, réaffirme l'attachement de l'APF au respect de la souveraineté des Etats de la région et à l'intégrité des frontières.

Visant l'objectif d'assurer le meilleur suivi à ce texte, la commission a décidé de créer un groupe restreint de suivi parlementaire chargé de maintenir le dialogue entre les institutions législatives des deux pays, de formuler des recommandations concrètes et d'accompagner la mise en œuvre des engagements de paix.

La commission politique s'est également engagée de désigner un de ses membres en qualité de rapporteur spécial pour le suivi de l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs

La Commission politique a, par la suite, examiné un projet de plan d'action couvrant la période 2025-2030 en faveur de l'abolition de la peine de mort dans l'espace francophone. Ses objectifs : réaffirmer le rôle moteur de l'APF dans la mobilisation parlementaire contre la peine de mort, appuyer les sections vers l'abolition et réagir efficacement aux signaux de régression.

Deux projets de rapport ont été présentés. L'un concerne la prévention de la torture, l'autre l'État numérique et les droits humains. Ce dernier, porté par le Sénateur Gaëtan van Goidsenhoven, aura pour dessein de présenter des recommandations qui pourraient être utiles à toutes les sections et se divisera en trois parties : le défi de la légalité face à la question de savoir comment encadrer l'État numérique, le défi de l'égalité face au dilemme entre numérisation et vulnérabilité et, enfin, le défi de la transparence.

Pour conclure soulignons l'adoption du rapport final présenté par la section du Canada concernant les médias de service public et la désinformation. La proposition de résolution sur le sujet présentée à l'Assemblée plénière ultérieurement a fait écho des conclusions de celui-ci.

Commission des affaires parlementaires

La Commission des Affaires parlementaires a été ouverte par M. Gérard Larcher, Président du Sénat français, qui a salué l'engagement de la Commission à traiter ces sujets structurants pour l'avenir des démocraties parlementaires.

Dans le cadre du tour de table consacré à l'actualité parlementaire des sections, Mme El Yousfi a présenté les derniers développements institutionnels en Belgique, marqués par un accord gouvernemental sur la suppression du Sénat fédéral d'ici 2029. La députée a expliqué que cette décision, qui implique une révision de la Constitution, s'inscrit dans une volonté de modernisation, mais qu'elle suscite également des inquiétudes, notamment quant à la représentation des entités fédérées au niveau fédéral. Elle a par ailleurs rappelé que la Région de Bruxelles-Capitale reste, à ce stade, sans gouvernement de plein exercice.

Les échanges se sont poursuivis avec l'audition de M. Bertrand Levant, chef du pôle intégrité de l'information de l'OIF, qui a exposé les priorités de l'Organisation en matière de lutte contre la désinformation, et les pistes de collaboration envisagées avec l'APF sur ce terrain.

Le point central de la réunion a été consacré à la protection des lanceurs d'alerte dans l'espace francophone.

Ce dossier s'inscrit dans une démarche inédite à plus d'un titre. La Commission des affaires parlementaires a en effet été la première à désigner une rapporteure pour assurer le suivi politique d'un projet de corpus législatif, en l'occurrence la députée El Yousfi qui a saisi cette opportunité pour conduire la Commission à une autre première : la présentation en plénière d'une résolution directement liée à un tel corpus.

Ce travail s'appuie sur une recherche comparative conduite par la Chaire de recherche en études législatives de l'Université du Luxembourg, dirigée par le professeur Philippe Poirier. Il vise trois objectifs : recenser les dispositifs existants, en analyser l'effectivité, et proposer une base de référence pour l'adoption ou l'amélioration des législations nationales.

Dans son intervention, Mme El Yousfi a présenté une synthèse rigoureuse des résultats obtenus, couvrant successivement les régions Europe, Afrique et Amériques francophones. Elle a d'abord rappelé que la diversité des régimes juridiques entraîne de fortes disparités de protection. Elle a ensuite insisté sur la vulnérabilité persistante des lanceurs d'alerte, exposés à des représailles multiples — professionnelles, judiciaires ou sociales — même dans des systèmes législatifs a priori protecteurs.

Le rapport souligne aussi le rôle déterminant des acteurs non étatiques dans la protection des alertes, notamment les ONG, les syndicats et les médias, qui pallient souvent l'insuffisance ou l'inaction des institutions publiques. En Afrique francophone, l'absence de lois spécifiques, conjuguée à la faiblesse des structures administratives, laisse les lanceurs d'alerte sans protection réelle. En Amérique francophone, malgré l'existence de dispositifs légaux, ceux-ci s'avèrent peu effectifs, notamment en raison d'un manque de coordination entre niveaux fédéraux et provinciaux. Dans toutes les régions, le déficit de culture de l'alerte est un frein majeur à la reconnaissance de ces pratiques comme actes d'intérêt public.

À l'issue de cette présentation, Mme El Yousfi a soumis à la Commission un projet de résolution, appuyé sur les recommandations formulées dans le rapport. Ce texte encourage l'adoption de législations spécifiques, l'harmonisation des normes selon les standards internationaux (notamment la directive européenne 2019/1937), le renforcement des mécanismes de traitement indépendants et la promotion d'une culture de l'alerte éthique et responsable.

Un amendement proposé par la rapporteure est venu compléter la résolution sur un point jugé essentiel : la prévention des abus dans l'usage du statut de lanceur d'alerte. Mme El Yousfi a tenu à rappeler que si

l'alerte est un outil démocratique précieux, elle ne saurait devenir un vecteur de désinformation. Elle a proposé un ajout affirmant que la protection doit être réservée aux personnes agissant de bonne foi, avec des motifs raisonnables de croire à la véracité de leurs signalements. Cette précision, inspirée de la directive européenne, vise à concilier la liberté d'alerter avec la nécessité de prévenir les usages malveillants ou infondés. L'amendement a été accueilli positivement et intégré au texte, qui a été adopté par la Commission.

La réunion a également permis de faire le point sur les autres projets en cours. Mme Geneviève Hébert (Québec) a présenté les travaux relatifs à la responsabilité éthique des parlementaires face à la désinformation, menés en collaboration avec le Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires (RFEDP). Un atelier de sensibilisation a été organisé à cette occasion par Mme Dalpé, Vice-présidente, et Mme Mignolet, Secrétaire générale du Réseau, illustrant de manière concrète les dilemmes auxquels les parlementaires peuvent être confrontés dans leur usage des médias et des réseaux sociaux.

À la suite de cet atelier, M. Sarith, sénateur cambodgien, et Vice-président du RFEDP, a rendu compte de la finalisation du projet de recensement des codes d'éthique et de déontologie dans l'espace francophone, mené en partenariat avec ce même Réseau. Cette initiative est une mise en œuvre concrète de la résolution que l'APF avait adoptée en 2018.

Le sénateur français Bourgi, Vice-président de la CAP, a également présenté l'avancée de ses travaux sur la promotion de la langue française par les parlements. Il a notamment décrit le cas spécifique prévalant dans sa section, avec la loi relative à l'emploi de la langue française, dite « loi Toubon ».

En fin de réunion, M. Sidibé, député de Côte d'Ivoire et Vice-président de la CAP, Mme Teriitahi, représentante de Polynésie française, et M. Lamine Diaté, Président délégué de la section sénégalaise, ont indiqué leur disponibilité pour les prochains travaux de la commission.

Commission de l'Éducation, de la Communication et de la Culture

Les membres de la Commission de l'Éducation, de la Communication et de la Culture ont procédé à l'examen de deux projets de résolution avant leur présentation pour adoption en séance plénière de l'APF, prévue le 13 juillet 2025.

La première résolution portait sur l'inclusion en milieu scolaire des enfants ayant des besoins particuliers ; la seconde, sur la restitution des biens culturels spoliés durant la colonisation. Les deux textes ont été adoptés, moyennant quelques modifications.

Concernant cette dernière, M. Philippe Courard a rappelé les efforts accomplis par la Belgique, notamment dans le cadre de la rénovation du musée de l'Afrique centrale (communément appelé musée de Tervuren). Une recontextualisation des collections a été mise en place dans les différentes salles du musée. Les guides ont été formés pour intégrer la dimension coloniale dans leurs présentations. Ce travail a été mené en collaboration avec des experts congolais.

Plusieurs auditions ont eu lieu, notamment celle de M. Slim Khalbous, président de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Avant de présenter le projet d'Erasmus francophone, il a alerté sur une possible coupe budgétaire de 16 millions d'euros, qui, si elle se confirmait, mettrait en péril le fonctionnement de l'AUF — premier réseau universitaire mondial, avec plus de 1 200 universités dans 120 pays.

Concernant la mobilité étudiante, M. Khalbous a exposé le projet d'un programme Erasmus francophone inspiré du modèle européen, mais adapté aux réalités spécifiques des pays francophones. Ce programme viserait à favoriser les échanges Sud-Sud et Nord-Sud, tout en tenant compte des obstacles majeurs à la mobilité : visas, financement, reconnaissance des diplômes, etc. Un outil basé sur l'intelligence artificielle permettrait d'établir une grille de classement des universités selon leur accessibilité, en plaçant en tête celles n'exigeant pas de visa.

Enseignement à l'ère numérique

Deux auditions ont également été consacrées à la thématique du numérique dans l'éducation :

- La première, assurée par M. Sobhi Tawil, Directeur de l'équipe « Avenir de l'apprentissage et de l'innovation » à l'UNESCO, portait sur le programme « Passerelles ».
- La seconde, menée par M. Jean-François Plard et Mme Loubna Messaoudi, concernait le projet Pix, un programme destiné à améliorer les compétences numériques tout au long de la vie. La Fédération Wallonie-Bruxelles y est partenaire depuis 2022. Avec le soutien de l'ETNIC (partenaire informatique de la Fédération), Pix est progressivement déployé dans les administrations publiques, les établissements d'enseignement et auprès des citoyens. Le président de l'AUF a indiqué que Pix est également utilisé dans son réseau.

Enfin, une cartographie de la situation des professeurs de français à travers le monde a été examinée. Cette initiative a été discutée en présence de représentants de l'UNESCO, de l'OIF et de l'Alliance française.

Commission des affaires économiques, sociales et environnementales

En marge de l'Assemblée générale de l'APF à Paris, la Commission des Affaires économiques, sociales et environnementales où siégeait la présidente de section Mme Armelle Gysen, en remplacement de M. Pascal Baurain, s'est réunie le 11 juillet 2025.

Après un tour de table balayant les actualités économiques, sociales et environnementales des sections, les membres de cette commission ont pris connaissance des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2025. Mme Gysen a présenté les réformes en cours en Belgique et plus singulièrement en Wallonie.

Coorganisée par les gouvernements de la France et du Costa Rica, la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC 3) s'est tenue à Nice en France, du 9 au 13 juin 2025. Dès lors, ses principaux résultats ont été présentés à la commission parmi eux citons : le renforcement de la protection des océans, une augmentation du nombre de ratifications du Traité sur la haute mer, qui vise à protéger la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales, l'esquisse d'un plan de décarbonation du transport maritime. Maître Isabelle Rouche a présenté les conclusions de l'UNOC dont le thème fut « *Accélérer l'action et mobiliser tous les acteurs pour conserver et utiliser durablement l'océan* ».

Plusieurs projets de rapports furent ensuite examinés, à savoir celui sur l'agriculture résiliente aux changements climatiques porté par le Québec, celui sur l'entrepreneuriat des femmes pour leur autonomisation économique porté par le Canada ainsi que celui sur l'économie circulaire porté par le Bénin. Mme Gysen a rappelé qu'en Belgique francophone, il existait plusieurs initiatives pour soutenir l'entrepreneuriat des femmes, pour autant, l'index assez bas n'est toujours pas au rendez-vous. Pour pallier cela, elle a souligné que la déclaration de politiques régionales prévoit une série de mesure pour accompagner les femmes entrepreneuses mais aussi de leur octroyer une série de formations dans les sciences, la technologie, les arts, etc.

Différentes auditions ont été inscrites à l'ordre du jour :

- M. Axel Darut, Consultant chargé de l'élaboration du Corpus législatif sur l'éradication de la pollution plastique.
- Mme Fatouma Seid, Directrice des partenariats FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, sur la thématique alimentaire pour tous. Celle-ci a rappelé la mise en place de boîte à outils pour la création de normes législatives par la FAO qui peuvent inspirer les parlements membres de l'APF.

Soulignons aussi que la Commission, avec le concours de l'Association du Notariat Francophone (ANF), a envisagé l'élaboration d'un Corpus législatif sur les questions foncières dans l'espace francophone. Elle a également prévu de traiter la thématique de la lutte contre la corruption avec un accent posé sur la transparence des industries extractives.

50^e Assemblée plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Les travaux de la 50^e session ont débuté par une allocution de Mme Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale française, M. Gérard Larcher, Président du Sénat français, M. Hilarion Etong, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Thani Mohamed-Soilihi, Ministre français délégué chargé de la Francophonie et des partenariats internationaux.

L'ordre du jour prévoyait dans son premier point, la validation de quatre nouvelles adhésions. Les membres de l'Assemblée générale ont approuvé l'adhésion du Parlement du Ghana, du Parlement régional du Land de Sarre et de l'Assemblée nationale de la République de Sao Tomé-et-Principe comme sections membres, ainsi que celle de l'Assemblée parlementaire de la Commission de l'océan Indien comme membre observateur. Pour la Sarre, la Vice-présidente du Parlement de la Sarre a pris la parole et a exprimé sa satisfaction de rejoindre la famille francophone et de la Région Europe.

A la suite de la demande de retrait de la section malienne de l'APF, l'Assemblée générale a chargé le Président et la Déléguée générale de prendre les contacts nécessaires avec la section malienne.

La Déléguée générale, Mme Amelia Lakrafi a présenté son rapport d'activités pour le second semestre.

L'Assemblée générale a approuvé le rapport financier sur les comptes 2024 ainsi que l'actualisation de la programmation budgétaire tels que proposés par le Bureau. Elle a donné quitus au Trésorier pour sa gestion et pris acte de l'annonce du Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo de l'octroi d'une subvention à L'APF ;

Les délégués régionaux ont chacun présenté le rapport d'activités de leur région respective. Pour la Région Europe dont Mme Lambelin est Déléguée, il a été souligné que dans cette célébration d'un demi-siècle de dialogue parlementaire, un événement hautement symbolique fut mis en lumière : l'entrée du Parlement de la Sarre, région germanophone, au sein de la grande famille francophone. Ce geste, loin d'être anodin, affirme que la francophonie dépasse les frontières linguistiques : elle est un espace politique, culturel et humaniste, tissé de dialogue, de diversité et de solidarité.

Ainsi, alors que certains s'éloignent ou s'absentent, d'autres font le choix courageux de rejoindre ce projet commun. Ce renouveau perpétuel est le signe d'une francophonie plurielle, résolument tournée vers l'avenir, et fidèle aux valeurs démocratiques.

Mais au-delà des institutions, c'est bien la langue française elle-même qui unit. Une langue qui ne cherche ni l'uniformité ni la domination, mais qui bâtit des ponts entre les peuples. Une langue de nuance, d'universalisme et d'émancipation. C'est dans cet esprit que furent invoquées les paroles éclairées d'Abdou Diouf : « La langue française est un lien entre les peuples, mais la francophonie est un lien entre les consciences. » Ces mots dessinent les contours d'un idéal : celui d'une francophonie ouverte, accueillante, engagée pour le respect des droits humains et pour la critique constructive.

Dans ce monde troublé, il a été rappelé l'importance de rester vigilants. Le conflit en Ukraine, ses répercussions régionales, les menaces de désinformation orchestrées par la Russie... tout cela appelle à une solidarité renforcée entre les partenaires européens. Dans son discours, il a été dénoncé, avec fermeté, les lois liberticides qui, sous couvert d'idéologie, retirent des droits à certaines catégories de population. Particulièrement préoccupante, la tentative de réduire les femmes à leur seule fonction reproductive a été dénoncée comme une dérive rétrograde, inacceptable hier, aujourd'hui et demain.

Pour autant, son propos ne s'est pas refermé sur l'inquiétude, mais s'est achevé sur une note d'espérance. Car la Francophonie, notamment dans ses travaux européens, reste un espace d'initiatives concrètes. À Prishtina, en République du Kosovo, la guerre hybride et les ingérences russes furent au cœur des débats. En Principauté d'Andorre, en octobre prochain, il sera question d'économie, d'intelligence

artificielle, de jeunesse et de réponse commune à la crise géopolitique. C'est là un programme ambitieux, nourri par la volonté de faire de la Francophonie un acteur du développement et de la coopération.

S'agissant du débat général de la 50^e session, une quarantaine de sections sont intervenues pour répondre au sujet suivant « la Francophonie, une ancre dans un monde en crise ». Cette thématique avait pour but de positionner une Francophonie dans un contexte géopolitique instable : conflits armés, changements climatiques, crises économiques, bouleversements sociaux, tensions identitaires et géopolitiques. Autant de défis que les Délégués régionaux viennent d'aborder.

Au cours de ce débat, plusieurs questions cruciales ont été abordées :

- Le multilatéralisme face au retour brutal des rapports de force ;
- Le rôle pour les puissances émergentes dans la redéfinition des équilibres régionaux ;
- La place pour les espaces de dialogue et de solidarité comme la Francophonie dans le développement de ce nouvel ordre mondial ;
- La Francophonie en rempart face à l'isolement et au repli identitaire, mais aussi son affirmation comme une voix singulière pour refonder les bases d'une solidarité internationale plus juste et plus humaine ;
- Enfin, la Francophonie comme une ancre stabilisatrice et pôle de convergence au cœur d'un monde marqué par la polarisation et la défiance généralisée

Mme Gysen, en sa qualité de Présidente a pris la parole pour la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles. Elle a exprimé, avec une émotion sincère sa conviction profonde que la Francophonie politique constitue une force d'avenir, capable de conjuguer dialogue, solidarité et action concrète.

Son discours s'est articulé autour de **trois grands défis** auxquels la Francophonie politique est aujourd'hui confrontée.

Le premier défi identifié par la présidente de section concerne le rôle fondamental de la Francophonie dans la défense de la démocratie, de l'État de droit et de la justice sociale. Face à la montée des dérives autoritaires et de la désinformation, elle a souligné la nécessité pour les parlements membres de l'APF de rester des espaces de débat serein, d'écoute mutuelle et de respect.

Elle a rappelé que la défense des principes démocratiques ne peut être crédible si ces derniers ne répondent pas concrètement aux besoins des populations. Lorsque les institutions sont perçues comme lointaines, inaccessibles ou indifférentes aux injustices sociales, d'autres discours – même autoritaires – peuvent gagner en séduction.

Ainsi, la Francophonie politique ne peut se limiter à l'énoncé de principes ; elle doit contribuer à améliorer la vie quotidienne des citoyennes et citoyens.

Elle a affirmé avec force :

- **« Pas de démocratie vivante sans justice sociale. »**
- **« Pas de confiance sans résultats tangibles. »**

L'intervenante a ainsi souligné que la légitimité démocratique repose sur l'articulation entre droits politiques et progrès économique, seule manière, selon elle, de gagner durablement le cœur des peuples.

Le second défi mis en avant est celui de l'inclusion. L'intervenante a insisté sur l'importance de tendre la main à la jeunesse francophone, d'impliquer davantage les jeunes parlementaires, les jeunes leaders, et d'ouvrir des espaces de responsabilités aux femmes issues des quatre régions de l'APF.

Elle a cité son propre parcours comme exemple illustrant que chaque femme qui progresse dans l'espace francophone politique ouvre une voie pour d'autres. L'égalité femmes-hommes n'est pas, selon elle, un objectif secondaire mais bien une condition essentielle à la légitimité des institutions démocratiques.

Le troisième défi concerne la capacité de la Francophonie à affronter, collectivement, les grandes problématiques globales – à savoir : le changement climatique, les migrations et la paix. Ces enjeux dépassent les frontières nationales, mais ne doivent pas ignorer la voix francophone.

Mme Gysen a affirmé que la Francophonie, par la richesse de ses expériences, la force de son réseau et la diversité de ses cultures, est bien positionnée pour proposer des réponses communes, solidaires et durables à ces défis universels.

En conclusion, la présidente de section a formulé un appel fort à **redonner à la démocratie son pouvoir d'attraction**. La Francophonie politique, selon elle, doit devenir un moteur de solutions concrètes, et non se limiter à un espace de déclarations de principes.

Elle a insisté sur la responsabilité collective des membres de l'APF : croire en l'avenir, transformer les défis en opportunités, et incarner ensemble une Francophonie politique vivante, ambitieuse et audacieuse.

L'Assemblée générale a également adopté un ensemble de résolution que nous vous prions de retrouver en annexe. Il s'agit des résolutions soumises par les commissions et les réseaux :

Mme Nadia El Yousfi a présenté la résolution de la Commission des affaires parlementaires (CAP) :

- ✓ la protection des océans dans l'espace francophone ; la protection des lanceurs d'alerte – (CAP) ;
- ✓ la situation en Haïti ;
- ✓ le rôle des médias publics dans la désinformation et la restructuration des médias ;
- ✓ la situation dans la région des Grands Lacs ;
- ✓ la candidature de l'APF en qualité d'observateur de l'ONU ;
- ✓ l'inclusion en milieu scolaire des élèves ayant des besoins particuliers ;
- ✓ la restitution des biens culturels spoliés durant la colonisation ;

Mme Viviane Teitelbaum a présenté les résolutions du Réseau des femmes parlementaires de l'APF :

- ✓ l'interruption volontaire de grossesse ;
- ✓ la protection des droits des femmes et des filles contre les violences sexuelles lors des conflits armés ;
- ✓ l'élimination des inégalités entre les genres en matière d'accumulation du patrimoine ;
- ✓ l'apartheid fondé sur le sexe ou le genre ;

Les délégations présentes ont entendu l'intervention de Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie, et ses réponses aux questions posées par les parlementaires. Pour le Réseau des jeunes parlementaires, M. Loris Resinelli, en sa qualité de rapporteur, a posé la question concernant le suivi sur l'avis sur la mobilité, présenté aux chefs d'Etats de la Francophonie lors du Sommet de Villers-

Cotterêts. En effet, l'APF recommandait à l'OIF de « s'inspirer des espaces régionaux de libre circulation et de mettre en place des mesures facilitant la circulation dans l'espace francophone ». Ainsi, l'APF sollicitait « les instances de la Francophonie pour qu'elles diligentent un groupe de travail visant à étudier les voies et moyens de la création d'un passeport francophone et des conditions de sa délivrance ».

Le Réseau souhaite donc savoir quelles mesures ont pu être prises dans l'intervalle pour faciliter la mise en place d'un espace de libre circulation francophone dans le sens de la mobilité citoyenne ?

En outre, une seconde question a été posée au nom du Réseau des jeunes parlementaires qui s'attache à participer aux efforts collectifs de lutte contre les effets délétères de l'usage immodéré des réseaux sociaux et des écrans par les jeunes. Sachant que les travaux scientifiques les plus récents alertent sur les conséquences pour le développement cognitif des jeunes, leur socialisation et leur compréhension fine du monde qui les entoure, M. Resinelli a demandé quels étaient les travaux développés en la matière par l'OIF ?

En fin de session, le Président, M. Hilarion Etong, a fixé les prochaines réunions d'instances de l'APF comme suit : le Bureau de l'APF à Podgorica, les 30 et 31 janvier 2026, à l'invitation de la section monténégrine ; et la 51^e session plénière, couplée au 11^e Parlement francophone des jeunes, à Yaoundé en juillet 2026, à l'invitation de la section camerounaise.

Signature des rapporteures

Handwritten signature of Anne Lambelin in black ink, featuring a large, stylized initial 'A' followed by the name 'Lambelin' in a cursive script.

Anne Lambelin

Handwritten signature of Armelle Gysen in black ink, with the name 'Armelle Gysen' written in a cursive script and underlined with a single horizontal stroke.

Armelle Gysen

Date : 24.07.2025